

GENÈVE

## Mancy: le DIP était informé

*Le Courrier* a reçu 45 pages de documents envoyés par un « lanceur d'alerte » au sujet du foyer de Mancy. Il apparaît qu'Anne Emery-Torracinta a été régulièrement informée de la situation.

MERCREDI 9 MARS 2022 CHRISTIANE PASTEUR, RACHAD ARMANIOS



Anne-Emery Torracinta était au courant des maltraitances au foyer de Mancy plus tôt que ce qu'elle a prétendu.  
KEYSTONE

FOYER DE MANCY Lundi, *Le Courrier* a reçu 45 pages de documents de la part d'un « lanceur d'alerte » anonyme au sujet du foyer pour enfants autistes de Mancy. Il se dit « indigné par les mensonges répétés de la conseillère d'Etat » Anne Emery-Torracinta. Des documents dont *Le Temps* et heidi.news se sont fait l'écho pour dénoncer les « failles » dans la défense de la cheffe de l'Instruction publique. Jeudi, lors de la présentation du rapport sur cette affaire

commandé par le DIP, la magistrate s'est dite atteinte dans son intégrité. Elle a répété qu'elle n'a été au courant des maltraitances que le 29 mars 2021, quand elle reçoit une note les détaillant, signée par la directrice générale de l'Office médico-pédagogique (OMP), Sandra Capeder. Ecartée depuis décembre, cette dernière est accusée d'avoir minimisé les difficultés et n'avoir pas fait remonter des informations.

Il apparaît, à la lecture de ces nombreux échanges de courriels, que les plus hauts échelons du DIP ont été régulièrement informés de problèmes graves à Mancy, mais aussi des mesures prises, permettant de croire, en partie du moins, que la situation était gérée. Il ressort également que la socialiste était au courant des maltraitances plus tôt que ce qu'elle a prétendu, soit depuis janvier 2021. En outre, elle avait été informée, via la secrétaire générale du DIP, son bras droit Paola Marchesini, de «graves dysfonctionnements» à l'été 2020 déjà. Enfin, ces documents confirment que le DIP, une fois qu'il a pris la situation lui-même en mains, peine à prendre les mesures qui s'imposent.

## **Premières alertes**

La première alerte remonte à juillet 2019 via un mail de Natacha Koutchoumov, codirectrice de la Comédie, à la conseillère d'Etat. Elle a peur pour son fils, Elias. La magistrate admettra plus tard une erreur: avoir cru au départ qu'un seul enfant était concerné. Pourtant, Mme Koutchoumov lui dit viser à améliorer les choses aussi pour «les autres enfants dans son cas». Et elle ne parle pas que des locaux inadéquats. Elle relève le professionnalisme de l'équipe, mais la dit totalement dépassée et en sous-effectif. Son fils porte un casque de baseball jour et nuit et un drap housse serré pour le contenir en permanence, passe ses journées à se frapper et à hurler sans stimulations ou activités, dit-elle: «Il met chaque jour sa vie en danger.» Immédiatement, Anne Emery-Torracinta demande que les faits soient vérifiés. Des mesures sont prises, l'équipe est renforcée.

Paola Marchesini qualifie le dossier de «hautement sensible», pointe des risques médiatiques et politiques «très élevés». Il est convenu d'un suivi rapproché du dossier entre Sandra Capeder et la secrétaire générale adjointe, Prunella Carrard, aujourd'hui à la tête de l'OMP ad interim. Des mesures sont prises par la direction de l'OMP: supervision, travail sur la dynamique d'équipe, élaboration d'un cadre référentiel, etc.

## **Des hauts et des bas**

Au printemps 2020, Sandra Capeder écrit à la magistrate que «ce foyer ne fonctionne pas bien», que l'équipe est en difficulté, le projet éducatif quasi inexistant et qu'il n'y a pas que le fils de Mme Koutchoumov qui est «difficile», mais encore deux autres enfants. En juin, elle informe Paola Marchesini que la maman est «rassurée du suivi mis en place au foyer».

**Ces documents confirment que le DIP, une fois qu'il a pris la situation lui-même en mains, peine à prendre les mesures qui s'imposent**

Le ton change en août. A la suite de la démission du directeur du foyer, Sandra Capeder a reçu le document faisant état des témoignages de cinq remplaçant·es qui s'étaient, en 2019, adressé·es à lui pour dénoncer des maltraitances. Dans un mail à la secrétaire générale, elle évoque certes «la reprise en main du projet», la «mise en place d'un intérim» et un «accompagnement de l'équipe». Mais aussi «de graves dysfonctionnements de certain·es collaborateur·trices». En particulier, la directrice pointe une employée qu'elle tente de «retirer du terrain». En revanche, elle ne parle pas des témoignages de 2019, ce qui lui sera reproché.

## **Un point ôté de l'ordre du jour**

La conseillère d'Etat a répété à répétition reprises qu'elle ne savait

La conseillère d'Etat a répété à maintes reprises qu'elle ne savait rien des maltraitances à Mancy avant la note de service de Sandra Capeder du 29 mars 2021, note qu'elle avait plusieurs fois réclamée, a-t-elle complété jeudi. Or une note intermédiaire, déjà très fournie, datée du 23 janvier 2021, devait éclairer le secrétariat général sur la situation dans le foyer. Elle se voulait aussi une réponse à un courrier anonyme, attribué à des membres du personnel, accusant la directrice de «management dictatorial». Pourtant, Paola Marchesini fait retirer le point sur cette dénonciation de l'ordre du jour d'une réunion entre Sandra Capeder et la conseillère d'Etat qui doit se tenir deux jours plus tard. La note intermédiaire doit être adressée à la directrice RH du DIP. Un cordon sanitaire pour protéger la magistrate?

Selon un courriel de cette même directrice des RH, Anne Emery-Torracinta était au courant en janvier déjà des maltraitances. La conseillère d'Etat avait un an pour décider de sanctions après avoir pris connaissance des faits, rappelle-t-elle. Soit «a priori (...) janvier 2021 pour les décisions du niveau de notre CE».

## **La situation reste précaire**

La note du 29 mars indique la marche à suivre vis-à-vis des employé·es ayant fauté. Ce n'est pas la voie suivie par le DIP dans l'immédiat, qui privilégie le lancement d'un audit RH. La directrice de l'OMP devra insister pour se débarrasser d'une collaboratrice particulièrement problématique: «Mme Koutchomov (...) est en attente depuis de nombreux mois que des mesures soient prises envers elle notamment. (...) Cela fait deux étés que Mme Koutchoumov alerte la conseillère d'Etat (...). Elle nous a clairement annoncé que la prochaine action serait dans la presse.»

Malgré la dénonciation effectuée par la direction de l'OMP à la suite de l'empoisonnement médicamenteux présumé d'une adolescente, la situation reste très précaire sur le terrain. Pour preuve, un mail de

Sandra Capeder envoie le 6 avril 2021 à Paola Marchesini: «Ce qui est assez problématique, c'est que les collaborateurs qui ont alerté les syndicats se sentent très protégés. Tous vont travailler ces jours comme si de rien n'était, ils ne semblent pas du tout inquiets de cet incident d'intoxication médicamenteuse et continuent à avoir des comportements inadéquats. (...) Et discréditer la directrice est de fait une manière de ne pas donner suite aux demandes qu'elle fait. Elle vient de me dire par téléphone tout à l'heure, qu'elle a de nouveau pu éviter de justesse que cette même enfant (...) reçoive une médication injustifiée aujourd'hui.»

La perquisition, qui n'aura lieu que le 6 février dernier, révélera que deux des trois personnes soupçonnées par la justice travaillaient encore au foyer de Mancy jusqu'à cette date.

---

## COMMENTAIRE

### ET MAINTENANT?

Anne Emery-Torracinta n'était au courant d'aucune maltraitance au foyer de Mancy avant le 29 mars 2021, a-t-elle répété depuis des mois. En fait, elle savait en janvier déjà, selon des documents en notre possession. Sa secrétaire générale était informée dès l'été 2020 de graves dysfonctionnements. Quant à la direction générale de l'OMP, qui sert aujourd'hui de fusible pour n'avoir prétendument pas rendu compte de la situation réelle, il apparaît qu'elle se soit fortement impliquée pour tenter d'inverser la vapeur. Or la directrice générale a été mise à l'écart et, avec d'autres fonctionnaires, jetée en pâture publiquement. Et ce via une enquête dont l'indépendance prête à caution.

La manœuvre apparaît d'autant moins crédible que la tête du DIP semble n'avoir pas mis beaucoup d'énergie avant mars 2021 dans ce dossier, sinon pour chercher à fermer le foyer en déplaçant ses pensionnaires dans le canton de Vaud. Et quand la direction du département prend les choses en main, il s'agit de les faire

departement prend les choses en mains, il s'empresse de les faire encore traîner en commandant un audit RH, paralysé par la lourdeur des procédures disciplinaires à l'Etat. Onze mois après l'empoisonnement présumé d'une jeune autiste, deux personnes soupçonnées d'être impliquées travaillaient encore au foyer.

Et maintenant? On promet de protéger ces enfants en privatisant leur encadrement, une façon de se débarrasser de cette responsabilité. Politiquement, on verra à quel point et combien de temps ses collègues du Conseil d'Etat pourront soutenir la cheffe du DIP. Et quels dégâts pour la gauche et le Parti socialiste en particulier cette affaire engendrera lors des élections dans un an. Mensonge et fusibles, cela rappelle un certain Pierre Maudet. CPR et RA